

Numéro: 13.179

Date: 17 novembre 2013, 17h34

Type de proposition: Motion

Auteur: Giovanni Tarantino

Titre: Elimination de la bureaucratie pour la mise en place de panneaux solaires

Le but de cette motion est d'éliminer la bureaucratie pour la mise en place de panneaux solaires.

Hors des bâtiments et des zones protégées, et pour des capteurs d'une surface jusqu'à 50 m² pour un habitat individuel et jusqu'à 150 m² pour un habitat groupé: il est renoncé à un permis de construire si le requérant obtient l'accord des voisins.

Il est demandé au Conseil d'Etat un projet de modification des lois et règlements cantonaux nécessaires pour atteindre ce but.

Développement

Autant le parlement que la population suisse ont exprimé clairement la volonté de réaliser une transition énergétique dans les plus brefs délais. La concrétisation se heurte toutefois à des difficultés les plus variées, comme par exemple la liste d'attente RPC, des oppositions variées (pour l'éolien notamment), et ainsi de suite.

De nombreux petits propriétaires souhaiteraient pouvoir réaliser des installations couvrant simplement leur propre consommation. Ils renoncent toutefois souvent suite aux difficultés administratives. Ceci est d'autant plus regrettable que, lorsqu'elle est planifiée dans une logique d'autoconsommation, une centrale photovoltaïque est déjà rentable aujourd'hui et ce sans subvention.

Permettre la pose sans autorisation pour des petites installations couvrant selon les cas soit la consommation d'une famille, soit celle de 3 familles dans le cas d'un locatif, est donc parfaitement sensé et favorable autant pour les propriétaires concernés, que pour l'économie régionale, ainsi que pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Faut-il le rappeler, l'énergie photovoltaïque fait partie des plus décarbonées qu'il soit, et les emplois dit "cleantech" que nous favorisons localement nous permettront de positionner au mieux notre canton pour les défis de l'avenir.

On doit relever à ce sujet que le train ne nous attend pas et qu'un grand canton voisin a récemment mis en œuvre un mécanisme similaire.

Récemment également, la nouvelle LAT confédérale a également prévu un mécanisme assez similaire quoique de portée différente. Si nous ne réagissons pas, nous risquons de prendre un retard important dans ce domaine, qui conduira à empêcher l'éclosion de nombreuses PME locales.

Il serait vraiment regrettable qu'au final ces centrales solaires finissent par être réalisées dans quelques années malgré tout, mais par des entreprises hors canton.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de mettre en place, sans aucun délai, un cadre législatif volontariste permettant un véritable déploiement à large échelle du photovoltaïque sur le plan cantonal. En un mot comme en cent, être précurseur plutôt que suiveur!

Signataire-s

Tarantino Giovanni	
Grandjean Raphaël	
Jaquet François	
Moruzzi Mauro	
Oppizzi Daniele	